

ANNEXE IV

Produits de l'industrie à domicile

1. L'exemption permise en vertu de l'Article 7 relative aux produits de l'industrie à domicile s'applique uniquement aux produits suivants:

- a) tissus tissés à la main, ne comportant pas plus de 5 % de fibres artificielles, au poids, tissés sur des métiers actionnés uniquement à la main ou au pied et fabriqués suivant les méthodes traditionnelles de l'industrie à domicile;
- b) vêtements ou autres articles de l'industrie du textile, fabriqués selon les méthodes traditionnelles de l'industrie à domicile ayant été taillés, assemblés ou brodés, le cas échéant, uniquement à la main, à partir de tissus tissés à la main, de la manière susmentionnée, sans l'aide d'aucune machine;
- c) produits de textile de l'artisanat ou du folklore confectionnés à la main par l'industrie à domicile.

2. L'exemption s'appliquera uniquement aux produits pour lesquels les autorités compétentes philippines auront émis un certificat en tout point semblable à l'exemple figurant à l'Annexe V. La raison de l'exemption doit figurer sur ces certificats.

3. D'autres articles pourront éventuellement être ajoutés à cette liste d'un commun accord.

FOLKLORE TRADITIONNEL DES PHILIPPINES

ET

PRODUITS DE TEXTILE ARTISANAL

Les produits suivants sont des produits philippins de l'industrie à domicile conformément à l'Annexe IV, par. 1c) de l'Accord:

1. Batik et tissu hablon — tissus tissés à la main par l'industrie à domicile
2. Pièces de banaue et de muslim — bandes de tissus multicolores tissées à la main selon les méthodes traditionnelles
3. Autres tissus tissés à la main par l'industrie à domicile et autres articles de tissus tissés à la main
4. Vêtements faits de tissus tissés à la main aux dessins traditionnels ou à larges motifs crochetés ou brodés à la main
5. Vêtements, châles, chapeaux et accessoires crochetés ou brodés à la main, dont les tissus «catsa» (pièces crochetées à larges motifs ou brodées à la main assorties à des pièces de batik, de coton imprimé ou de coton brut).
6. Costumes nationaux
7. Articles artisanaux de macramé noué, tressé ou plissé à la main.